

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-NEUF DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chaussoy-Epagny sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**
Titulaires : 67
Membres présents : 40
· dont suppléé : 00
Membres représentés : 05
Votants : 45
Date de la convocation
13 décembre 2024
Secrétaire de séance :
Mme Anne-Marie PREVOST

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● **Disposaient d'un pouvoir :**

Mme BLIN Marie-Annick de DELANAUD Stéphane, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. LAMOTTE Dominique de M. HECTOR Nicolas, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, PIOT Nicole, MESMIN Véronique, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, DELANAUD Stéphane, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, VIOLETTE Paul, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MIANNE Michel, CLEMENT Dominique

OBJET : RASPA - Réseau assainissement Thennes et Berteaucourt-Les-Thennes – Demandes de subventions

Rapport de Mr Francis Mourier, Vice-Président Eau Assainissement GEMAPI

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Assainissement en date du 03 décembre 2024,

Les travaux envisagés consistent à terminer la création du réseau de collecte des eaux usées (assainissement collectif) sur les communes de Thennes et Berteaucourt-les-Thennes.

Thennes : Rues Jacques Hodin, des Ormelets, du Presbytère, des Chenevières, des Mésanges

Berteaucourt-les-Thennes : Clos de l'Angélique

Ces travaux peuvent faire l'objet de financement par l'Etat et autres financeurs publics.

Le montant des travaux, hors maîtrise d'œuvre et contrôles extérieurs, dépasse le plafond de dépenses DETR 2025 fixé à 850 000 € HT. La RASPA CCALN sollicite une subvention DETR à hauteur de 11.76% du plafond éligible, correspondant à 11.03% de la globalité du projet.

Postes de dépenses prévisionnelles	Coûts prévisionnels € HT
Maîtrise d'œuvre	24 043 €
Travaux	858 944 €
Contrôles extérieurs (charte qualité agence de l'eau)	24 000 €
Total Tranche 1 et 2	906 987 €

Subventions potentielles	Montants prévisionnels
DETR 11.03 % (soit 11.76% du plafond fixé à 850 000 €)	100 000 €
AEAP 22.79 %	206 670 € Dépôt de Dossier en juin 2025
TOTAL Aides (33.81%)	306 670 € HT
Reste à charge RASPA (66.19%)	600 317 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus pour les travaux de mise en place de l'assainissement collectif dernières tranches sur les communes de Thennes et Berteaucourt-les-Thennes ;
- Autorise le Président à solliciter les financeurs (Etat au titre de la DETR, Agence de l'Eau Artois Picardie) ;
- Autorise le cas échéant, le Président à saisir les éventuels autres dispositifs de financement et subventions possibles auprès de l'ensemble des financeurs potentiels sans dépasser 80% de fonds publics,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Eau Assainissement GEMAPI à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 19 décembre 2024
à CHAUSSOY EPAGNY

cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 20/12/24.....

Affiché le 30/12/24.....

Le 1^{er} Vice-Président,

Alain SURHOMME
Commune de Chaussy
Avre Luce Noye